

**Procédure auto-évaluation et évaluation par les pairs (non effectuées à temps)**

1. Les étudiants doivent s'inscrire à l'évaluation entre le premier APE et le jour de APE 4 (au plus tard à 23h59).
2. Les étudiants doivent effectuer leur auto-évaluation ainsi que l'évaluation par les pairs entre le jour de l'avant-dernier APE (8h) et le jour du dernier APE (23h59).
3. La date limite pour l'inscription à l'évaluation est affichée dans le Google Agenda.
4. La date limite pour la remise de l'auto-évaluation ainsi que l'évaluation sera est affichée dans le Google Agenda.
5. Les étudiants n'auront pas accès au matériel de l'APE 4 s'ils n'ont pas coché "J'atteste m'être inscrit à l'évaluation". Ceci implique que l'étudiant coche "j'atteste" une fois qu'il a réellement complété la procédure d'inscription à l'évaluation.
6. Concernant les étudiants qui ne se sont pas inscrits à l'évaluation ou qui n'ont pas complété l'auto-évaluation et évaluation par les pairs dans le temps requis:
  - un échec de la compétence transversale sera initialement inscrit
  - la plateforme sera à nouveau ouverte pour ces étudiants afin qu'ils puissent s'inscrire à l'évaluation le cas échéant et que le travail d'auto-évaluation/évaluation par les pairs puisse être complété
  - un travail réflexif compensatoire leur sera acheminé et devra être complété et retourné dans les 72h après la réception
  - un manquement au professionnalisme sera noté au dossier (niveau avertissement s'il s'agit d'un premier manquement)
  - une réussite de la compétence transversale sera octroyée une fois le travail d'auto-évaluation et évaluation des pairs ainsi que le travail réflexif complétés

Note:

Pour tous les étudiants n'ayant pas complété l'auto-évaluation et évaluation par les pairs dans le délai usuel inscrit au plan cours, il est également attendu que ce travail soit complété dans les 72h après la notification du retard.